



Faire ajouter un nom de famille

Par **LJ75**, le **18/07/2008** à **16:53**

Bonjour, j'ai pris connaissance des procédures pour faire changer son nom de famille. Mais notre situation est différente du cadre habituel : Mes grands-parents paternels ne se sont jamais mariés, car ma grand-mère, bien que séparée de son premier mari, n'était pas divorcée et n'a jamais divorcée. Au moment de la naissance de leurs trois enfants (dans le début des années 1950), c'est le nom du premier mari de ma grand-mère qui a été transmis à mon père, à son frère et à sa sœur. Leur livret de famille indique que c'est le premier mari de ma grand-mère qui est le père de ses enfants. Il semble que mon grand-père n'ait jamais fait de reconnaissance de paternité pour contester cette situation. Aujourd'hui, nous portons tous le nom d'un parfait inconnu. Nous sommes habitués à ce nom mais nous ne souhaitons pas que le nom de mon grand-père soit perdu, et surtout, à cause de cette situation, nous n'avons rien pour prouver notre véritable filiation avec mon grand-père (administrativement parlant). Aussi nous souhaiterions faire ajouter le patronyme de mon grand-père à notre nom actuel. Comment devons nous procéder ? Je précise que mes grands-parents sont toujours en vie. Ma grand-mère est malade (elle ne pourrait donc effectuer aucune démarche) et vit en maison de retraite. Merci d'avance pour vos conseils. Cordialement
Laetitia

Par **jeetendra**, le **19/07/2008** à **08:57**

bonjour, il n'est pas trop tard pour votre père légitime ou biologique si il a toujours ses facultés mentales pour vous reconnaître, la reconnaissance est un acte volontaire surtout qu'elle peut être aisément corroborée par la fameuse possession d'état, cordialement